

NOUVELLES.

On dit que le conseiller Audette a en l'impudence de déclarer que Pon cont nuérait d'imposer des taxes tant que les citoyens riches ne se plaindraient point. C'est-à-dire que quand tous les pauvres actuels seront morts de faim ou de froid on cessera de voter des impôts parce que les riches du calibre de M. Audette ne peuvent se taxer!

M. LANGEVIN.—Nous apprenons de source certaine, comme dirait le *journaliste* Barthe, que les électeurs du comté de Dorchester, dégoûtés de la conduite politique de M. Langevin se proposent de lui intimer l'ordre de leur remettre son mandat de député. C'est en vain que les intrigants parviennent à duper les électeurs; il arrive toujours que les hommes de cœur démasquent les hommes à deux faces comme Hector Langevin, maire de Québec par les écus de Baby, les fraudes et les intrigues de la petite famille.

UN RAGOUT D'ÉLECTION.—M. Langevin a donné dernièrement à ses collègues un repas *libéral-conservateur*! Des mains disent que ces messieurs ne voulaient point cabaler à jeun! Son Honneur voyant que comme lui, ses collègues ont le cœur dans le ventre, a voulu, sans doute, les précéder à l'endroit le plus sensible.

On nous assure qu'environ 40 Irlandais s'étant rendus sur les quais du Palais, ont déclaré au *verbeux comité des jobbers* qu'il leur fallait de l'ouvrage à tout prix! ON LEUR EN A DONNÉ DE SUITE!

Pourquoi en a-t-on refusé aux ouvriers de Saint-Sauveur?

L'*Argus*, journal de Montréal a cessé de paraître: c'est un malheur. A Toronto, l'*Atlas* est disparu aussi: voilà au moins une bonne nouvelle qui dédommage de la perte du premier journal.

Les journaux annoncent que G. E. Carner a été fait chevalier; Eh! bien donc, salut à *Serl* (Sn) *Cartier*.

L'autre jour un individu visitant un atelier typographique de cette ville, demandait à un compositeur à quoi servaient les clous sans tête dont était remplie sa case

—A clouer au pilori de l'opinion publique les voleurs d'état! répondit l'ouvrier.

ADMIREZ!

Afin de pouvoir faire voter les employés de la Corporation en faveur de M. Langevin, on a payé leurs cotisations avec des bons! Il faut que les £12,000 soient déjà bien diminués!

ERRATA.—Dans le dernier numéro, seconde page, troisième colonne, quarante-huitième ligne, au lieu de ces mots: "Ce dernier voulant rire au dépens de B." lisez: "Ce dernier voulant rire aux dépens de C."

Seconde page, seconde colonne, trente-cinquième ligne, au lieu de ces mots: M. Rhéaume se condé par M. Gauvreau, lisez: M. Gauvreau secondé par M. Rhéaume.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Un directeur déposant de la *Caisse d'Économie de Saint-Roch* me traite d'imposeur dans votre dernier numéro, parce que j'ai osé dire que j'avais déposé entre ses mains et celle de ses collègues une somme de £50! Pourquoi M. le directeur déposant ne dit-il pas aussi qu'aucune personne n'a déposé d'argent à la *Caisse d'Économie de Saint-Roch*? On j'ai déposé là, £50 que je consulérerai volés tant que les directeurs n'auront pas prouvé ou est allé cet argent. Quand à m'adresser au juge Morin, pour obtenir justice, autant vaudrait m'adresser au péron de la Cour. M. Morin est le meilleur juge que nous ayons pour entendre tous les procès, mais pour rendre un jugement quelconque, il est trop *bonnéte* pour cela!

Puisque la Presse veut bien recevoir ma réclamation, je m'empresse de me servir de ce moyen, et jeurai à chaque occasion qui se présentera que les directeurs gérants doivent être regardés comme des gens suspects, tant qu'ils n'auront pas rendu compte. Il faut faire une exception en faveur de M. Brunet qui je crois a été le *bon émissaire*. Mais le grand coupable, c'est maître Prevost et ses associés sont Augustin Gauthier et Louis Marois.

LEX.

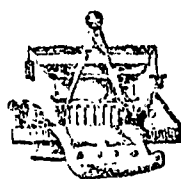
Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien raison de dire que tant que Baby, Langevin et compagnie dirigeront l'entreprise de chemin de fer du Nord, les citoyens de Québec ne doivent pas attendre à voir mener à bonne fin cette entreprise.

Une preuve nouvelle de l'esprit étroit et égoïste des quelques imbéciles qui ont en mains ce chemin, c'est qu'ils ne veulent point laisser travailler aux quais du Palais, des ouvriers de Saint-Sauveur, sous prétexte qu'il appartient à une municipalité qui ne rapporte aucun profit à la ville, je me trompe à M. Langevin! A-t-on jamais vu pareille injustice? Et celui qui la commet a l'audace de croire que nous Pélirons de nouveau maire de la ville?

JAMAIS!

ANNONCES.



F. NORMAND.
SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch,
rue Sainte-Marguerite,
No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il verra des inappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on vandra bien lui confier.

15 novembre, 1853.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINOUX.

3 novembre, 1853.

MEDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York.

JOSEPH BARBEAU,

BOTTIER ET CORDONNIER,

72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-

JEAN.

QUÉBEC.

GUETRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au sousigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1853.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St-Roch. Québec, 1er juin 1853.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léon Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, rue Saint-Jean; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Note-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.

L. O. E. Brunelle, Champlain.

Isidore Trépanier, Saint Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte Julie de Soremsert.

Charles Lapierre, No. 114, Rue Saint Laurent, Montréal.

M. Leclerc, Cap Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET

PÉDACTEUR.